

Eduquer à la responsabilité face aux risques



Sommaire

Préambule	2
Des enjeux sociétaux	4
Des enjeux éducatifs	4
L'éducation à la responsabilité du citoyen en devenir	5
Une démarche transférable	12
Des situations concrètes vécues ou simulées	13
Avec qui?	17
Le service départemental d'incendie et de secours et le service d'aide médicale urgente	19
Glossaire	20
Références législatives et réglementaires	21
Ressources indicatives.....	24
Accidentologie	26

Tableaux

Risques de la vie courante	7
Risques routiers	9
Risques sanitaires	10
Risques majeurs.....	11
Principes de l'arbre des causes	13
Exemples de situations.....	13

Éduquer à la responsabilité face aux risques

Guide pour l'école, le collège et le lycée

Préambule

En 2004, deux lois, l'une relative à la politique de santé publique, l'autre de modernisation de la sécurité civile, ont inscrit dans le Code de l'éducation des dispositions visant à rendre obligatoire au cours de la scolarité une sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité. Ces dispositions qui doivent être mises en œuvre tout au long de la scolarité, ont fait l'objet de la circulaire n° 2006-085 du 24 mai 2006 relative à l'éducation à la responsabilité en milieu scolaire.

Cette obligation conduit les ministères chargés de la Santé, de l'Intérieur et de l'Éducation à réfléchir aux conditions permettant à la population d'acquiescer des comportements adaptés afin que chacun soit en mesure d'assurer sa sauvegarde et de contribuer à celle des autres.

Le choix a été fait de centrer ce document sur les risques de la vie courante, les risques routiers, les risques sanitaires et les risques majeurs. En outre, la démarche développée dans ce cadre se révèle particulièrement opportune pour aborder les questions qui touchent à l'éducation au développement durable, car la notion de risque permet l'apprentissage de choix tant à court qu'à long terme. Les risques professionnels qui peuvent s'inscrire dans une démarche similaire font déjà l'objet d'une réglementation et de documents propres. Par ailleurs, elle n'aborde pas d'autres types de risques qui nécessitent une approche spécifique et sont traités dans des documents qui leur sont dédiés : les jeux dangereux, les conduites addictives, les conduites suicidaires, les troubles du comportement alimentaire.

Divers projets ou actions de prévention et d'éducation à la sécurité sont développés dans les premier et second degrés. Afin de généraliser cette prise en compte, une démarche transférable d'éducation à la responsabilité face aux risques a été définie. Elle s'appuie sur les programmes de l'école, du collège et du lycée en référence aux connaissances, capacités et attitudes du socle commun. Elle fait l'objet d'une mise en œuvre



progressive dans le cadre des enseignements et des activités de vie scolaire. En fonction des grandes familles de risque et de l'âge des élèves, des exemples de séquences et de projets sont proposés pour faciliter la mise en œuvre de l'éducation à la responsabilité face aux risques en milieu scolaire.

Ce document, fruit d'un travail étroit entre les trois départements ministériels concernés, vise à vous aider, enseignants et personnels des établissements d'enseignement, à préparer les futurs citoyens à devenir des acteurs de leur sécurité, en vous appuyant sur les partenaires locaux dans les domaines de la santé, de la sécurité et du secours.

*Le directeur général
de la Santé*
Didier HOUSSIN

*Le directeur
de la Sécurité civile*
Alain PERRET

*Le directeur général
de l'Enseignement scolaire*
Jean-Michel BLANQUER



Des enjeux sociétaux

La société est dans la recherche permanente d'un équilibre entre prise de risque et exigence de sécurité. La sécurité est en effet de plus en plus fréquemment ressentie comme un droit dans les pays développés où les conditions de vie sont globalement plus sûres ; parallèlement, un sentiment d'insécurité semble cependant grandir dans des domaines qui ne suscitaient pas jusqu'alors d'inquiétude spécifique.

Il incombe aux pouvoirs publics de permettre une meilleure anticipation des différents risques encourus, de garantir la protection des populations et de mobiliser tous les moyens encourageant les solidarités. La loi du 13 août 2004, relative à la modernisation de la sécurité civile, redéfinit la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement à l'égard des accidents, des sinistres et des catastrophes. Elle fixe comme objectif de préparer et mettre en œuvre des mesures et des moyens appropriés relevant de l'État, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées.

Au-delà de l'intervention des services de l'État, la loi précitée, en son article 4, engage tout citoyen, par son comportement, à concourir à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles il est confronté et dans la mesure de ses possibilités, chacun doit veiller à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires.

Les principaux objectifs recherchés concernent principalement :

- la réduction de l'accidentalité* ;
- la promotion des comportements responsables (prévention, intervention), notamment dans la gestion des risques agis* ;
- le développement de la participation à des dispositifs citoyens, notamment dans les attitudes face aux risques subis*.

Des enjeux éducatifs

L'exigence de protection des élèves demandée à l'école par la société est forte. Cette demande va également croissant en matière d'acquisition d'une démarche de prévention et d'éducation face aux risques.

Contribuer, dans le cadre d'une éducation à la responsabilité, à la construction d'une démarche réfléchie, impliquant une prise de conscience et des comportements adaptés face à des situations diverses, nécessite :

- d'identifier les aspects transversaux aux différents types de risques (vie courante, routiers, majeurs, sanitaires) pour permettre la mise en œuvre d'une démarche transférable et d'actions cohérentes ;
- de construire des connaissances, des capacités, des attitudes dans le cadre des enseignements et de la vie scolaire ;
- de prendre conscience des composantes agies* et subies* du risque, compte tenu du degré de développement et d'autonomie de l'enfant et du jeune ;
- de mettre en œuvre des comportements de prévention et de protection face à l'ensemble de ces risques.

* Les mots ou expressions suivis d'un astérisque sont expliqués dans le glossaire page 22.



L'éducation à la responsabilité du citoyen en devenir

Dès l'enfance, la multiplicité des situations rencontrées, leur complexité et leur caractère évolutif (développement des techniques, bouleversement des environnements...) imposent à chaque individu de toujours mieux maîtriser ses actions. C'est le cas des activités de la vie courante (au domicile, à l'école, dans les lieux de culture ou de loisirs...), lors des déplacements individuels ou collectifs, ou face à des événements exceptionnels d'origine naturelle, technologique ou humaine. La simple transmission de *modus operandi* s'avère rapidement inefficace si elle n'est pas sous-tendue par la justification du geste ou du comportement adéquat.

Cela conduit la société à élaborer de nouvelles stratégies de prévention et d'organisation face aux risques et implique une éducation et une formation partagées, mises en œuvre par les familles et l'École auprès des enfants et des jeunes, en collaboration avec les partenaires concernés.

Une démarche progressive

À tout moment, chacun est conduit à gérer une diversité de situations pouvant comporter des risques ou des dangers. Une éducation efficiente devrait s'articuler autour de trois axes complémentaires, dans un processus d'apprentissage dynamique pour :

Anticiper : mobiliser facilement des connaissances, plus ou moins spécifiques, adaptées à la situation rencontrée pour évaluer un ou des risques avant d'agir ;

Agir : mettre en œuvre des compétences directement opérationnelles pour manifester des comportements réfléchis et responsables ;

Apprendre : tirer profit de ses expériences ou de celles des autres pour renforcer en permanence ses capacités à agir de manière prudente et efficace et intégrer une démarche de prévention pour mieux anticiper.

Cette démarche **3A, Anticiper-Agir-Apprendre**, partagée par les membres de la communauté éducative et enrichie tout au long du parcours scolaire, va concourir à former des conduites citoyennes, fondées sur des valeurs de solidarité et de responsabilité.

Des réponses adaptées

Seule l'action réfléchie s'appuyant sur des connaissances précises permet de prévenir les risques ou d'en limiter les conséquences. C'est cette synergie entre le savoir et l'action qui guide l'ensemble de toute éducation à la responsabilité.

Les programmes d'enseignement de l'école, du collège et du lycée fournissent le premier cadre d'acquisition des connaissances nécessaires dans ce domaine, mises en œuvre au quotidien lors d'actions individuelles ou collectives.

Les enseignants et les formateurs trouveront dans la rubrique « Ressources indicatives » les modalités d'intervention précises en fonction des différentes classes de risques permettant d'élaborer des actions concrètes auprès des élèves.



Quatre niveaux d'acquisition pour les élèves

Il a paru pertinent de développer la démarche **Anticiper-Agir-Apprendre**, dite **3A**, pour forger chez les élèves des compétences complémentaires régulièrement approfondies. Elle tient compte du développement physique et mental, de l'évolution des capacités motrices, de perception, d'analyse et de conceptualisation de l'enfant et du jeune. C'est pourquoi les quatre niveaux retenus ne coïncident pas strictement avec les niveaux de scolarisation.

Niveau « débutant » : les enfants de 2 à 7 ans, dont l'habileté motrice est en construction, et pour lesquels l'univers des perceptions (visuelles, auditives, olfactives, kinesthésiques...) est dominant, alors que celui de l'écrit et du symbolique reste difficilement accessible. La protection prend encore souvent la forme d'interdictions et, progressivement, d'explications par l'adulte.

Niveau « avancé » : les enfants de 8 à 12 ans, dont les habiletés motrices s'affinent, sont à même d'interpréter les informations écrites et symboliques. Leur autonomie s'accroît comme leur capacité à conceptualiser. Ils commencent à agir de manière réflexive pour eux et pour les autres.

Niveau « averti » : les jeunes de 13 à 15 ans entrent dans l'adolescence. Ils connaissent le plus souvent les règles essentielles de sécurité et les interdits. Ils sont capables de porter un regard réflexif sur certaines situations et d'agir de manière adaptée. Cependant, à d'autres moments, ils ne sont pas conscients des conséquences de leurs actes ou transgressions. Ils se construisent aussi par une confrontation délibérée aux situations à risques. Ils découvrent un rapport à la puissance mécanisée.

Niveau « confirmé » : les jeunes de plus de 16 ans se projettent dans la vie adulte et se situent face aux codes de la société. Ils peuvent être amenés à s'impliquer dans des situations simples où sont appliquées des mesures de prévention et à participer au dispositif de secours organisé. C'est l'âge également où ils sont confrontés à l'ensemble des risques, notamment, pour certains, les risques professionnels.



RISQUES DE LA VIE COURANTE

	ANTICIPER Connaître et évaluer les risques	AGIR Protéger et se protéger - Alerter et secourir	APPRENDRE Comprendre pour mieux anticiper
« Débutant » (2 à 7 ans)	<ul style="list-style-type: none"> – Apprendre à connaître les objets, les matériels familiers et leurs conditions d'usage (école – maison) pour éviter traumatisme, saignement, brûlure, asphyxie, intoxication; – reconnaître les produits toxiques les plus courants qu'il ne faut ni boire, ni manger, ni toucher; – reconnaître les végétaux toxiques (plantes, fruits...) les plus courants qu'il ne faut ni manger, ni toucher; – connaître et respecter des consignes simples d'interdiction (ne pas toucher..., ne pas ingérer...); – repérer les obstacles et les dangers lors de déplacements à l'école, à la maison...; – en jouant, ne pas grimper sur des meubles, des objets non destinés à cet usage, ou les escalader; – découvrir l'existence des risques d'incendie dans les bâtiments. 	<ul style="list-style-type: none"> – Utiliser les objets et les matériels familiers de façon adaptée; – ranger à la place qui leur est assignée les objets et les matériels; – savoir décrire un déplacement (dans l'école, à la maison), l'utilisation d'un objet ou d'un matériel familier; – savoir signaler ce que l'on ne voit pas ou ce que l'on n'entend pas facilement ou distinctement; – gérer les prises de risques en situation guidée puis en situation plus libre; – appliquer les consignes données par les adultes lors des exercices d'alerte et d'incendie et se comporter de manière adaptée. 	<ul style="list-style-type: none"> – Parler, réagir à un récit fictionnel ou réel autour des concepts de « se blesser/blesser »; – décrire des situations réelles qui peuvent être source d'accident, comprendre pourquoi; – comprendre le jeu/le non-jeu.
« Avancé » (8 à 12 ans)	<ul style="list-style-type: none"> – Savoir lire et respecter les informations, les pictogrammes figurant sur les objets, les matériels, les produits...; – mémoriser les pictogrammes les plus fréquents figurant sur les objets, les matériels, les produits; – connaître les principales règles pour rester en sécurité dans son environnement familier; – connaître quelques sources à l'origine de l'incendie. 	<ul style="list-style-type: none"> – Utiliser des objets et des matériels de plus en plus complexes de façon adaptée; – faire part à ses pairs de l'utilisation inadaptée d'un objet ou d'un matériel; – signaler à un adulte un accident ou le caractère risqué d'une utilisation; – ranger systématiquement et mettre hors de portée des plus jeunes les produits toxiques; – appeler les secours à distance et faire les premiers gestes pour secourir (APS); – connaître les principales consignes de sécurité incendie et les mettre en œuvre sous la responsabilité d'un adulte. 	<ul style="list-style-type: none"> – Distinguer les notions de risque et de danger (conceptualiser) : <ul style="list-style-type: none"> • risques et dangers, • aléas et enjeux; – distinguer exposition temporaire ou permanente à un risque; – envisager la conséquence d'un comportement inadapté (traumatisme, saignement...).
« Averti » (13 à 15 ans)	<ul style="list-style-type: none"> – Connaître les différents traumatismes liés aux risques de la vie courante (intoxication, brûlures, asphyxie, électrisation, saignement, fracture, conséquences de l'incendie); – connaître les différents services de secours et les services d'aide médicale urgente. 	<ul style="list-style-type: none"> – Appliquer les règles d'utilisation des objets et des matériels; – appeler les secours adaptés selon les situations rencontrées; – pratiquer les gestes de premiers secours adaptés (PSC1); – connaître les consignes de sécurité en cas d'incendie et les appliquer. 	<ul style="list-style-type: none"> – Justifier, en fonction de la situation, la nécessité de règles individuelles et collectives; – évaluer l'efficacité de son action et sa capacité à ne pas se mettre en danger; – évaluer la précision d'un geste compte tenu de la situation et la justesse du message.





	ANTICIPER Connaître et évaluer les risques	AGIR Protéger et se protéger - Alerter et secourir	APPRENDRE Comprendre pour mieux anticiper
« Confirmé » (plus de 16 ans)	<ul style="list-style-type: none"> – Distinguer les risques de la vie courante des autres classes de risques; – s’informer sur la fréquence, la gravité et les effets de différents risques de la vie courante; – connaître les missions des services de secours et les services d’aide médicale urgente; – connaître les dispositifs de lutte contre l’incendie. 	<ul style="list-style-type: none"> – Réfléchir avant d’effectuer une action pour prendre le minimum de risque en la réalisant; – adapter la conduite à tenir en fonction des situations rencontrées; – mettre en place les premières mesures de sauvegarde; – participer aux dispositifs de secours; – connaître les consignes de sécurité en cas d’incendie et les appliquer en autonomie. 	<ul style="list-style-type: none"> – S’approprier une démarche de prévention (être formé); – mettre en œuvre des mesures transférables; – appliquer la méthode de l’arbre des causes pour analyser des situations.

APS : apprendre à porter secours - **PSC1** : prévention et secours civiques de niveau 1



RISQUES ROUTIERS

	ANTICIPER Connaître et évaluer les risques	AGIR Protéger et se protéger - Alerter et secourir	APPRENDRE Comprendre pour mieux anticiper
« Débutant » (2 à 7 ans)	<ul style="list-style-type: none"> – Regarder et identifier les différents lieux de l'espace routier; – prélever et utiliser les informations visuelles et sonores pour se déplacer à pied sur le trottoir; – prélever et utiliser les informations visuelles et sonores pour traverser. 	<ul style="list-style-type: none"> – Se déplacer en marchant sans se mettre en danger ; – savoir traverser une rue ; – apprendre à monter et descendre d'un véhicule pour rester en sécurité ; – utiliser un dispositif de retenue ; – effectuer une alerte simple (appeler le 15). 	<ul style="list-style-type: none"> – Décirer les trajets quotidiens en repérant les points pouvant présenter un danger ; – discerner les bruits indicateurs de la proximité d'un engin qui roule ; – comprendre l'utilité du dispositif de retenue.
« Avancé » (8 à 12 ans)	<ul style="list-style-type: none"> – Connaître la signification des principaux panneaux routiers ; – savoir se comporter sur une zone d'attente ; – connaître les espaces et les modalités de circulation du vélo, des rollers. 	<ul style="list-style-type: none"> – Utiliser les équipements de protection (rollers, vélo) ; – vérifier l'état du matériel utilisé ; – respecter les consignes dans le transport scolaire et les transports en commun ; – faire une alerte adaptée et faire les premiers gestes pour secourir (APS). 	<ul style="list-style-type: none"> – Comprendre l'utilité des équipements de protection ; – préparer un déplacement, un parcours dans un environnement complexe.
« Averti » (13 à 15 ans)	<ul style="list-style-type: none"> – Connaître les principes généraux de la signalisation routière (code de la route) ; – connaître les principales règles de circulation. 	<ul style="list-style-type: none"> – Utiliser les équipements, protections cyclomoteurs et vêtements appropriés lors de ses déplacements ; – maintenir son engin en bon état et en conformité ; – respecter le code de la route ; – pratiquer les gestes de premiers secours (PSC1). 	<ul style="list-style-type: none"> – Concevoir un déplacement, un parcours dans un environnement complexe ; – analyser les dangers liés à la non-utilisation des équipements de protection ; – analyser les dangers liés à la méconnaissance des règles (conditions de déplacement) ; – analyser les dangers liés à la transgression des règles (conditions de déplacement).
« Confirmé » (plus de 16 ans)	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier les risques suivant les voies de circulation et les modes de déplacement ; – connaître les effets sur le conducteur : <ul style="list-style-type: none"> • de la consommation de substances licites et illicites : l'alcool, les drogues, les médicaments ; • de l'état physique et psychologique de la personne ; – connaître la responsabilité civile et pénale en tant que conducteur d'engin. 	<ul style="list-style-type: none"> – Adopter un comportement de citoyen responsable et respectueux d'autrui ; – conduire un vélomoteur ou un cyclomoteur en respectant les règles de circulation et de fonctionnement de l'engin ; – adapter la conduite d'un engin en fonction des conditions climatiques et du moment de la journée ; – participer au dispositif de secours (PSC1). 	<ul style="list-style-type: none"> – Faire une analyse de l'accidentologie à partir des données chiffrées nationales ; – comprendre les phénomènes physiques, physiologiques et psychologiques liés à la vitesse ; – participer à des actions de prévention (capitaine de soirée, distribution d'éthylotest...) ; – connaître la réglementation en matière de contrôle et de sanctions ; – comprendre la multi-factorialité de l'accident.



RISQUES SANITAIRES

	ANTICIPER Connaître et évaluer les risques	AGIR Protéger et se protéger - Alerter et secourir	APPRENDRE Comprendre pour mieux anticiper
« Débutant » (2 à 7 ans)	<ul style="list-style-type: none"> – Découvrir les cinq sens et les différentes parties du corps humain ; – connaître les principales mesures d'hygiène de vie : corporelle, bucco-dentaire, alimentaire, sommeil et activité physique ; – connaître quelques règles fondamentales à appliquer dans la vie collective pour préserver sa santé et celle des autres (éviter les infections et contagions...). 	<ul style="list-style-type: none"> – Appliquer les consignes d'hygiène de vie au quotidien ; – utiliser les moyens de protection mis à disposition. 	<ul style="list-style-type: none"> – Faire la différence entre les notions de : <ul style="list-style-type: none"> • propre et sale ; • sain et malade.
« Avancé » (8 à 12 ans)	<ul style="list-style-type: none"> – Connaître les grandes fonctions caractéristiques du vivant : respiration, circulation, nutrition et reproduction ; – connaître les agents infectieux : bactéries, virus ; – identifier des habitudes de vie favorables à la santé ; – construire la notion d'épidémie et en constater les effets. 	<ul style="list-style-type: none"> – Respecter les principales règles d'hygiène de la vie quotidienne ; – savoir adapter sa conduite face à des situations spécifiques pour se protéger et préserver les autres. 	<ul style="list-style-type: none"> – Différencier les notions de contagion et de transmission ; – comprendre en quoi des comportements sont bénéfiques ou nocifs pour la santé.
« Averti » (13 à 15 ans)	<ul style="list-style-type: none"> – Approfondir ses connaissances sur le fonctionnement du corps ; – identifier les différents modes de contamination ; – connaître les principales maladies infectieuses et le système immunitaire ; – connaître les différentes infections sexuellement transmissibles (IST). 	<ul style="list-style-type: none"> – Mettre en place des comportements bénéfiques pour sa santé et celle des autres ; – utiliser les moyens de protection disponibles ; – faire appel aux structures disponibles d'aide, de conseil et de soins. 	<ul style="list-style-type: none"> – Comprendre la nécessité d'un comportement responsable vis-à-vis de soi et des autres (risques, contraintes) ; – acquérir la capacité d'exercer son libre arbitre et son esprit critique ; – savoir mieux gérer ses émotions et son stress.
« Confirmé » (plus de 16 ans)	<ul style="list-style-type: none"> – Maîtriser des connaissances sur l'homme, son interaction avec l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> • les pandémies grippales, • la pathologie infectieuse du voyageur, • le bioterrorisme ; – identifier les comportements à risque (IST, sida...); – comprendre la complexité du monde ; – les notions de risque, liberté/contrainte. 	<ul style="list-style-type: none"> – Adopter des comportements bénéfiques pour sa santé et celle des autres ; – utiliser les moyens de protection disponibles ; – faire appel aux structures disponibles d'aide, de conseil et de soins ; – apporter aide et soutien à ses pairs. 	<ul style="list-style-type: none"> – Comprendre les enjeux de responsabilités individuelle et collective ; – acquérir les notions d'éthique, de confidentialité, de respect de l'intimité et de la personne ; – comprendre les progrès scientifiques et les politiques de santé publique.



RISQUES MAJEURS

	ANTICIPER Connaître et évaluer les risques	AGIR Protéger et se protéger - Alerter et secourir	APPRENDRE Comprendre pour mieux anticiper
« Débutant » (2 à 7 ans)	<ul style="list-style-type: none"> – Découvrir l'existence des risques majeurs; – découvrir des moyens de protection en cas de survenue du risque potentiel local. 	<ul style="list-style-type: none"> – Appliquer les consignes données par les adultes dans le cadre des exercices d'alerte et se comporter de manière adaptée. 	<ul style="list-style-type: none"> – Distinguer peu à peu les risques de la vie courante et les risques exceptionnels nécessitant des moyens de protection spécifique ; – découvrir la diversité des mesures de protection à mettre en place.
« Avancé » (8 à 12 ans)	<ul style="list-style-type: none"> – Connaître les principaux risques naturels et technologiques majeurs (inondation, feux de forêt, séisme, tempête, cyclone, transport de matières dangereuses [TMD], éruption volcanique, mouvement de terrain, avalanche, rupture de barrage, accident industriel ou nucléaire). 	<ul style="list-style-type: none"> – Connaître les principales consignes de mise en sûreté et être capable de les mettre en œuvre sous la responsabilité d'un adulte; – participer, sous la responsabilité d'un adulte, aux dispositifs de protection et/ou d'évacuation. 	<ul style="list-style-type: none"> – Distinguer les notions (concepts) : <ul style="list-style-type: none"> • risques et menaces, • aléas et enjeux; – prendre conscience que certaines mesures de prévention doivent être mises en place et de l'impact positif de sa propre action.
« Averti » (13 à 15 ans)	<ul style="list-style-type: none"> – Analyser les différents risques naturels et technologiques majeurs; – être informé des risques de l'environnement proche; – connaître les différents services de secours. 	<ul style="list-style-type: none"> – Appliquer les consignes de mise en sûreté (mise à l'abri, évacuation...); – respecter les consignes spécifiques de mise en sûreté prévues par un dispositif en fonction du lieu et du risque (PPMS); – pratiquer les gestes de premiers secours (PSC1). 	<ul style="list-style-type: none"> – Justifier, en fonction du risque, la nécessité de consignes individuelles et collectives; – évaluer l'efficacité de son action face à une situation de danger (mise en œuvre correcte des consignes, réactions adaptées à la situation ou à l'événement).
« Confirmé » (plus de 16 ans)	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier des classes de risques en fonction des phénomènes et de leurs effets; – connaître les documents qui recensent les risques et auprès de qui ils peuvent être consultés ou accessibles; – connaître les dispositifs de gestion de crise et de secours. 	<ul style="list-style-type: none"> – Connaître la conduite à tenir en fonction des différents risques majeurs; – adapter son action en fonction de la situation; – participer aux dispositifs de mise en sûreté ou de secours (aide à l'évacuation d'un camarade handicapé, surveillance des blessés...). 	<ul style="list-style-type: none"> – S'approprier une démarche de prévention, à partir de situations concrètes ou de simulations; – intégrer une démarche de prévention transférable à différents risques; – réfléchir à la gestion de situations de crise en fonction des risques rencontrés.

PPMS : plan particulier de mise en sûreté - **PSC1** : prévention et secours civiques de niveau 1



Une démarche transférable

Une démarche responsable face aux risques se constitue progressivement à partir des situations rencontrées dans la vie courante, l'espace routier, ou lors de la survenue d'un événement majeur, qu'il soit d'origine naturelle, technologique ou sanitaire. Elle doit également permettre de faciliter la mise en place de mesures de prévention et de protection quels que soient les risques auxquels chacun peut être confronté.

Des stratégies pédagogiques

En fonction de la situation, des activités et de son âge, la démarche **Anticiper-Agir-Apprendre (3A)** vise à faire comprendre à l'élève un processus pour anticiper la survenue d'un accident ou d'un dommage, agir de façon réfléchie et adaptée, analyser le déroulement pour améliorer l'action individuelle ou collective.

Un accident n'est pas dû au hasard, à la fatalité, à la malchance. Il est le résultat d'une combinaison de facteurs faisant intervenir un système complexe. Pour en rechercher les causes principales, il est nécessaire de réfléchir à la place des différents facteurs qui ont contribué à la survenue de cet accident. Ils concernent obligatoirement quatre domaines : l'individu, la tâche, le matériel, le milieu. Pour analyser les causes d'un accident, il convient de se poser les questions suivantes :

- ▶ **Qui?** : le ou les individus concernés;
- ▶ **Quelle tâche?** : action effectuée et comment;
- ▶ **Avec quoi?** : matériels, objets utilisés...;
- ▶ **Où? Quand? Avec qui?** : milieu, environnement...

La démarche proposée, **Anticiper-Agir-Apprendre (3A)**, s'inspire de la méthode de **l'arbre des causes** qui est une méthode analytique, utilisée essentiellement dans la prévention des risques professionnels.

La méthode de l'arbre des causes est un outil d'analyse visant à retracer le plus fidèlement possible la genèse d'un accident en incluant **tous les faits vérifiables** qui ont concouru à sa survenue.

C'est une méthode analytique de type rétroactif. À partir du fait terminal (accident), on va tenter de retrouver, de proche en proche, tous les faits antécédents. On effectue le recueil des données précises (situation et faits) **sans interprétation et sans recherche de responsabilité**.



Les principes de l'arbre des causes appliqués à la démarche 3A

En s'inspirant de cette méthode, les enseignants ont la possibilité de développer deux démarches pour déterminer l'enchaînement des causes.

Démarche dite du « scénariste » mise en œuvre <i>a priori</i>	Démarche de « l'enquêteur » mise en œuvre <i>a posteriori</i>
Ce questionnement permet de concevoir un scénario dans lequel, en fonction des choix réalisés, un accident peut survenir ou non. Diversifier les propositions en combinant les quatre facteurs ci-dessous.	Ce questionnement permet de reconstituer de manière chronologique et plausible les faits réels qui ont conduit à la survenue de l'événement.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Qui ? : le ou les individus concernés ; ▶ Quelle tâche ? : action effectuée et comment ; ▶ Avec quoi ? : matériels, objets utilisés... ; ▶ Où ? quand ? avec qui ? : milieu, environnement... 	

Des situations concrètes vécues ou simulées

Les enseignants peuvent prendre des exemples de situations dans des registres extrêmement divers. Le tableau ci-dessous propose, pour chaque niveau, un exemple dans un même domaine qui prend place dans une séquence d'enseignement auquel on peut appliquer, soit une démarche *a priori* soit une démarche *a posteriori*.

Exemples de situations

Facteurs à prendre en compte	École primaire	Collège	Lycée
Individu	Un élève	Un élève	Un élève
Tâches	Éducation physique et sportive (EPS)		
Matériel	Ballon	Tapis de sol	Cheval-d'arçons
Milieu	Cour ou gymnase	Gymnase	Gymnase
Accident	Fracture du bras	Entorse genou	Fracture vertébrale

Les exemples suivants proposent, pour chaque niveau scolaire, une mise en œuvre qui s'appuie sur les enseignements, s'inscrit dans un cadre différent et concerne un risque spécifique ou les premiers secours.



	École maternelle	École élémentaire
Cadre	Projet d'école : axé sur les risques de la vie courante.	Mise en œuvre des programmes : faire quelques gestes de premiers secours (APS).
Objectifs	Identifier quelques risques de la vie courante pour prévenir les accidents.	<ul style="list-style-type: none"> – Analyser un accident (situation de simulation); – connaître et mettre en œuvre les gestes de premiers secours (APS).
Situation	À partir d'une situation ponctuelle : Nicolas, 5 ans, arrive, le lundi, dans sa classe, avec un pansement au pouce droit.	Nathalie, 10 ans, courant dans la cuisine, heurte le manche de la poêle qui dépassait de la table de cuisson. Elle reçoit de l'huile chaude sur le pied. Son frère lui met aussitôt le pied sous l'eau courante pour refroidir la brûlure et sa sœur appelle le 15.
Acteurs	Le professeur des écoles.	<ul style="list-style-type: none"> – Le ou les enseignants concernés de l'école; – l'infirmière scolaire.
Déroulement de la séquence	<ul style="list-style-type: none"> – Faire décrire le déroulement des événements par Nicolas; – faire apparaître les faits ayant concouru à l'accident (le maître note les faits); – rechercher des causes possibles de l'accident; – appliquer la démarche 3A pour définir un comportement prudent. 	<ul style="list-style-type: none"> – Vérifier la pertinence des gestes APS mis en œuvre dans cette simulation; – faire justifier le geste réalisé (refroidir et limiter la douleur); – rechercher d'autres cas de brûlure dans lesquels ce geste est nécessaire ; – reconstituer le déroulement de la situation en identifiant les causes de l'accident et les moyens de l'éviter (démarche 3A).





	Collège		Lycée	
Cadre	Mise en œuvre des programmes : éducation à la sécurité routière (préparation à l'ASSR).	Projet d'établissement : axe éducation aux médias.	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) : action d'éducation à la sécurité civile.	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) : action d'éducation à la santé.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> – Prendre conscience de la réalité des accidents dans l'espace routier liés à sa tranche d'âge ; – comprendre l'objectif et l'intérêt de l'ASSR. 	<ul style="list-style-type: none"> – Connaître le ou les risques majeurs auxquels le collège est exposé ; – identifier les conditions de mise à l'abri ; – participer à un exercice de simulation (PPMS). 	Mettre en œuvre des comportements de protection face à un accident industriel.	Prévenir les malaises (ou accidents), particulièrement en EPS, liés à l'hypoglycémie.
Situation	À l'occasion de la semaine de la sécurité routière, les classes exploitent les statistiques qui mettent en évidence une augmentation des accidents de 2 roues.	À l'occasion de la semaine de la presse, en lien étroit avec l'actualité et les réalités locales, les élèves sont invités à rechercher les risques auxquels le collège est exposé et à vivre une opération de mise à l'abri.	À l'occasion d'un exercice départemental de sécurité civile (PPI) les élèves sont chargés de préparer une exposition pour l'établissement et animer un stand d'information pour les autres élèves sur le risque industriel.	Dans le cadre d'un « Café santé », organiser un débat sur les rythmes alimentaires, l'importance du petit déjeuner notamment lors de la pratique d'une activité physique.
Acteurs	<ul style="list-style-type: none"> – Un ou des enseignant(s) ; – le CPE ; – des policiers ou des gendarmes ; – une association intervenant dans le domaine de la sécurité routière. 	<ul style="list-style-type: none"> – Des enseignants (dont le documentaliste) ; – des acteurs de la sécurité civile ; – un journaliste de la presse locale. 	<ul style="list-style-type: none"> – Des enseignants (histoire-géographie, physique-chimie, SVT) ; – les personnels de vie scolaire ; – les acteurs de la sécurité civile (pompiers, représentants de la préfecture, collectivités...); – les représentants de l'exploitant industriel. 	<ul style="list-style-type: none"> – Des enseignants (SVT) ; – les personnels de santé ; – le CPE ; – les délégués à la vie lycéenne – les partenaires associés : un médecin nutritionniste, une diététicienne.



PPI : plan particulier d'intervention. Élaboré par le préfet, le PPI définit l'organisation des secours en cas d'accidents industriels ayant des conséquences sur les populations avoisinantes et l'environnement.



	Collège		Lycée	
Déroulement de la séquence	<ul style="list-style-type: none"> – Procéder à l'analyse argumentée des données chiffrées (cours de mathématiques, éducation civique, SVT...); – recenser les causes possibles d'accidents : vitesse, prise de risque, respect du code, spécificités de l'engin, partage de la route... – organiser des jeux de rôles pour amener les élèves à réfléchir à partir de points de vue différents (l'utilisateur, le garant de la sécurité, le secouriste...); – faire émerger des mesures de prévention ou de protection pour adopter des comportements responsables dans l'espace routier (démarche 3A). 	<ul style="list-style-type: none"> – Rechercher des articles évoquant des accidents majeurs dans l'environnement proche (en cours de français et/ou d'histoire-géographie...); – identifier les risques locaux auprès des collectivités concernées; – réfléchir aux conditions de mise à l'abri; – vivre un exercice de mise à l'abri face à un risque préalablement identifié PPMS (démarche 3A); – faire réaliser par des groupes d'élèves des synthèses sur des supports cartographiés (lieux, nature, gravité, conséquences) qui seront exposés dans le collège. 	<ul style="list-style-type: none"> – Recueillir toutes les données disponibles pour comprendre le déroulement de la chaîne d'alerte et le dispositif de gestion de crise; – rechercher les documents d'information préventive; – comprendre et appliquer les mesures générales de sécurité pour l'établissement et les familles (mise à l'abri, évacuation, limitation des déplacements, écoute de la radio...). 	<ul style="list-style-type: none"> – Favoriser les échanges dans un cadre ouvert « Café santé » pour aborder les différentes questions relatives à l'alimentation des jeunes : besoins physiologiques, habitudes de vie, rythmes et équilibre alimentaires...; – permettre la prise de conscience de ses propres comportements; – développer le sens critique vis-à-vis des modes relayés par les médias; – identifier au sein de l'institution scolaire ou en dehors les professionnels spécialisés pouvant apporter aide et information dans ce domaine.



Avec qui ?

Une action partagée au sein de la communauté éducative

► Dans le cadre défini par le projet d'école ou le projet d'établissement

Un volet particulier du projet d'école ou du projet d'établissement peut être consacré aux actions d'éducation à la responsabilité face aux risques ou s'inscrire, en complémentarité d'actions menées dans un autre domaine. Le projet d'école ou le projet d'établissement définit les modalités de mise en œuvre dans les activités scolaires et périscolaires et précise les conditions de suivi et d'évaluation retenues. Il est :

- mis en œuvre par les enseignants, les personnels d'éducation, les personnels de santé de l'Éducation nationale ;
- accompagné par les équipes de circonscription et les personnels d'inspection ;
- enrichi par des personnes ressources : correspondants sécurité, coordonnateurs risques majeurs, coordonnateur comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), instructeurs premiers secours, inspecteur hygiène et sécurité (IHS)...

► Dans le cadre de dispositifs spécifiques de vie scolaire

- Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, en liaison avec les axes du projet d'établissement, peut inscrire cette problématique dans son programme d'actions de prévention des comportements à risques et d'éducation à la santé et à la citoyenneté. Il permet également de fédérer, autour d'un projet, les membres des équipes éducatives, ainsi que les partenaires susceptibles d'apporter une contribution à ses travaux, selon les domaines traités.
- La commission d'hygiène et de sécurité (CHS) contribue à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement scolaire et doit aussi promouvoir la formation à la sécurité des élèves et des personnels.
- Le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) est obligatoirement consulté sur l'élaboration du projet d'établissement ainsi que sur les questions relatives à la santé, l'hygiène et la sécurité. Il est souvent porteur de projets de prévention.

En dehors de ces dispositifs spécifiques, les équipes d'école et d'établissement sont attentifs à tirer le meilleur parti de la dimension éducative que comportent certains moments de vie scolaire tels que les exercices d'évacuation en cas d'incendie ou les exercices de mise à l'abri face aux risques majeurs.

Une action partagée qui associe des partenaires

► Principes du partenariat et modalités

- Une action menée en partenariat implique une préparation à cette action, en prolongement ou en complément de l'activité éducative menée par l'École. Elle nécessite un travail préalable d'analyse des besoins et des demandes, de définition du contenu des interventions et d'évaluation des acquis des élèves. La notion de partenariat fait appel à des acteurs de différents secteurs ayant des compétences spécifiques et une culture propre. Ces acteurs ont pour objectif, dans ce cadre, de développer un



projet commun pour l'éducation des enfants et des jeunes. Le partenariat ne doit pas être une fin en soi mais plutôt un moyen, parmi d'autres, de faciliter l'atteinte de certains objectifs liés à la mission de l'École.

– Le partenariat, dès son origine, s'organise autour des ressources et des compétences de chacun, mises en commun pour permettre d'apporter des réponses aux questions posées. Aussi, dans la conduite d'actions partenariales, les divers intervenants s'efforcent-ils de se donner des règles simples de fonctionnement (charte, convention...).

► Diversité des instances et personnes ressources

Des partenaires institutionnels et associatifs au niveau national, régional et départemental peuvent apporter leur concours dans les différents champs concernés : éducation, citoyenneté, santé, sécurité civile, santé et sécurité au travail et médecine d'urgence. Les collectivités territoriales et les services de secours sont également des partenaires utiles.

– Le service interministériel de défense et de protection civiles des préfetures de département, dont l'une des missions est de participer à la sensibilisation de la population aux risques, peut être sollicité par le corps enseignant pour accompagner les actions d'éducation des élèves dans le domaine des risques majeurs, des risques de la vie courante et des missions des services de secours.

– Les services départementaux d'incendie et de secours, la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et le bataillon de marins-pompiers de Marseille peuvent apporter leur expertise pour mener des actions en milieu scolaire. Ils sont, comme les associations de secourisme, particulièrement compétents pour enseigner les gestes de premiers secours et les comportements adaptés en cas d'incendie ou d'accident majeur.

– Ces services se retrouvent au sein du conseil départemental de sécurité civile sous l'autorité du préfet aux côtés des autres services de l'État dans le département. Le rôle de cette instance est de contribuer à l'analyse des risques et à la préparation des mesures de prévention et de gestion des crises, de dresser le bilan des catastrophes et de faire toutes recommandations utiles dans ce domaine.

– Les agences régionales de santé (ARS) sont chargées de la mise en œuvre au niveau régional de la politique de santé publique, en liaison avec les autorités compétentes dans les domaines de la santé au travail, de la santé scolaire et universitaire et de la protection maternelle et infantile. Elles contribuent, dans le respect des attributions du représentant de l'État territorialement compétent, à l'organisation de la réponse aux urgences sanitaires et à la gestion des situations de crise sanitaire.

– Les centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU) ont pour mission principale d'assurer la formation de tous les professionnels de santé aux gestes et soins d'urgence. Ils ont également une vocation de formation de formateurs. Au-delà de l'instructorat de secourisme, ils dispensent des enseignements variés à des publics de tout niveau.



Le service départemental d'incendie et de secours et le service d'aide médicale urgente

En France, deux services opérationnels et complémentaires sont chargés de l'assistance aux personnes selon un champ de compétences bien défini. Il s'agit des **sapeurs-pompiers**¹ et du **service d'aide médicale urgente** (SAMU).

Dans chaque département, les sapeurs-pompiers interviennent lors d'un incendie, un accident de la route, un accident domestique, une explosion, un dégagement de gaz ou de vapeurs toxiques, une inondation, une noyade...

Le SAMU assure l'aide médicale urgente, c'est-à-dire l'assistance pré-hospitalière (dans la rue, à domicile, sur le lieu de travail...) aux victimes d'accidents ou d'affections soudaines (malaise, maladie...).

Les sapeurs-pompiers et le SAMU interviennent conjointement lors d'un sinistre majeur impliquant de nombreuses victimes.

Ces services sont accessibles à tout moment, par téléphone, en composant : le **18 (sapeurs-pompiers)** – le **15 (SAMU)**.

1. Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP). Bataillon de marins pompiers de Marseille (BMPM).



Glossaire

Pour mieux appréhender l'éducation à la responsabilité, il semble utile de disposer de repères communs concernant les principaux concepts et les définitions des termes utilisés dans ce domaine.

Aléa : probabilité que survienne un événement qui peut avoir une incidence sur les personnes, les biens et/ou l'environnement.

Accidentalité : taux d'accidents pour un risque identifié, rapporté à une ou plusieurs variables (une population concernée, un nombre de véhicules...)

Danger : situation où une personne est menacée dans sa sécurité, voire dans son existence.

Damage : atteinte à l'intégrité physique entraînant la cessation ou la diminution d'une activité.

Enjeux : personnes, biens, environnement menacés par un risque et susceptibles de subir des dommages ou des préjudices.

Mise en danger : non-respect de consigne, mauvaise utilisation de matériels pouvant entraîner un dommage.

Prise de risque : entreprise, délibérée ou non, susceptible de faire courir un risque.

Risque de la vie courante : probabilité d'un traumatisme (généralement non intentionnel) qui n'est ni un accident de la circulation, ni un accident du travail et ne résulte pas d'un accident majeur; les risques sont répartis selon le lieu ou l'activité.

Risque routier : probabilité d'accident survenant dans l'espace routier, dans lequel un véhicule en mouvement est impliqué et qui a entraîné une blessure ou des dégâts matériels

Risque majeur : probabilité d'un événement d'origine naturelle, technologique ou humaine, qui cause de très graves dommages à un grand nombre de personnes, aux biens et à l'environnement.

Risque sanitaire : interaction entre l'homme, son environnement et un agent pathogène.

Risque agi : c'est l'individu qui par sa méconnaissance, par son attitude, par des comportements inadaptés, se met en danger ou en provoque un pour les autres.

Risque subi : c'est un événement indépendant de la volonté de l'individu qui le place en situation de danger. Celui-ci doit réagir dans le cadre de dispositifs spécifiques.

Traumatisme : atteinte du corps par une action violente extérieure à l'organisme.



Références législatives et réglementaires

Textes généraux

- **Code de l'éducation**

« **Art. L. 312-13-1.** : Tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premier secours. Cette formation ne peut être assurée que par des organismes habilités ou des associations agréées en vertu de l'article 35 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. »

« **Art. L. 312-16.** : Un cours d'apprentissage sur les premiers gestes de secours est délivré aux élèves de collège et de lycée, selon des modalités définies par décret. »

Articles D. 312-40, D. 312-41, D. 312-42 résultant de la codification du décret n° 2006-41 du 11 janvier 2006 relatif à la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité.

- **Loi n° 2004-806 du 9 août 2004** relative à la politique de santé publique (art. 48).

- **Loi n° 2004-811 du 13 août 2004** de modernisation de la sécurité civile (art. 4 et 5).

- **Circulaire n° 2006-085 du 24 mai 2006** relative à l'éducation à la responsabilité en milieu scolaire.

Formation aux premiers secours

- **Arrêté du 9 février 2009** portant habilitation de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale pour les formations aux premiers secours.

- **Arrêté du 24 juillet 2007 modifié** fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 ».

Formation aux gestes et soins d'urgence

- **Arrêté du 3 mars 2006** relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence et à la gestion de crises sanitaires.

Risques sanitaires

- **Loi n° 2007-294 du 5 mars 2007** relative à la préparation du système de santé à des menaces sanitaires de grande ampleur.

- **Décret n° 2005-1764 du 30 décembre 2005** relatif à l'organisation du système de santé en cas de menace sanitaire grave.

- **Décret n° 2007-1273 du 27 août 2007** pris pour application de la loi n° 2007-294 du 5 mars 2007.

- **Circulaire n° 2008-162 du 10 décembre 2008** relative au plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale ».

- **Circulaire n° 2009-45 du 1^{er} septembre 2009** relative au maintien de la continuité pédagogique en cas de pandémie grippale.



Risques majeurs

- **Circulaire n° 2002-119 du 29 mai 2002** et ses annexes *BOEN* hors série n° 3 du 30 mai 2002) relative à l'élaboration d'un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) à destination des écoles, des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spéciale.
- **Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005** relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- **Code de l'environnement (article R125-11)** : le préfet consigne dans le *Dossier départemental sur les risques majeurs* (DDRM), les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département.
- **Décret du 11 octobre 1990** : le *Document d'information communal sur les risques majeurs* (DICRIM) recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques naturels et technologiques sur le territoire de la commune.

Sécurité routière

- **Décret n° 2007-429 du 25 mars 2007** relatif à la délivrance des attestations de sécurité routière de premier et de second niveaux, de l'attestation de sécurité routière et de l'attestation d'éducation à la route et modifiant le code de l'éducation.
- **Circulaire n° 2002-229 du 25 octobre 2002** relative à la mise en œuvre d'une première éducation à la route dans les écoles maternelles et élémentaires.

Éducation au développement durable

- **Circulaire n° 2004-110 du 18 juillet 2004** relative à la généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD).
- **Circulaire n° 2007-077 du 29 mars 2007** relative à la seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD).
- **Charte constitutionnelle de l'environnement** : http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/charte_environnement-2.pdf

Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

- **Décret n° 2005-1145 du 9 septembre 2005** modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux EPLE.
- **Circulaire n° 2006-197 du 30 novembre 2006** relative au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).



Commission hygiène et sécurité

- **Décret n° 91-1194 du 27 novembre 1991** relatif à la commission hygiène et sécurité dans les lycées techniques et professionnels.
- **Circulaire n° 93-306 du 26 octobre 1993** relative au nouveau cadre législatif et réglementaire relatif à l'hygiène et la sécurité dans certains établissements en application du décret n° 91-1162 du 7 novembre 1991 et n° 91-1194 du 27 novembre 1991.



Ressources indicatives

Formation aux premiers secours

- *Apprendre à porter secours*, brochure pédagogique pour l'école (ministère de l'Éducation nationale).
- « Protocole d'alerte au SAMU en cas d'urgence », affichette (ministère de l'Éducation nationale).
- Référentiel national de compétences de sécurité civile (ministère de l'Intérieur).
- Dossier national d'information sur l'enseignement des gestes de premiers secours en milieu scolaire.

Disponibles sur le site EduSCOL :

<http://eduscol.education.fr/premierssecours>

Risques routiers

- *Livret de préparation à l'attestation scolaire de sécurité routière au collège* (ministère de l'Éducation nationale - 2007-2008).
- *Livret relatif à l'éducation à la sécurité routière à l'école primaire* (ministère de l'Éducation nationale, 2007-2008).

Disponibles sur le site EduSCOL :

- Association Prévention routière : <http://www.preventionroutiere.asso.fr/>

Risques majeurs

- Les établissements d'enseignement face aux risques majeurs (ONS, mise à jour 2008).
- Les exercices de simulation – mise en œuvre du PPMS (ONS, 2008).
- Le portail de la prévention des risques majeurs – ministère chargé du Développement durable : <http://www.prim.net/>
- L'institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement (IFFO-RME) : <http://www.iffo-rme.fr>
- CNDP – Espace risques majeurs (revue *Texte et documents pour la classe*, collection « Aléas et enjeux consacrée aux risques majeurs » ; *Face aux risques*, DVD vidéo) : <http://www.cndp.fr>
- L'Institut des risques majeurs de Grenoble (IRMA) : <http://www.irma-grenoble.com/>
- La revue *Risques et Savoirs*, pour mieux connaître et apprendre les comportements : <http://www.risquesetsavoirs.fr>

Risques d'incendie dans un établissement recevant du public (ERP)

- Les exercices d'évacuation incendie (ONS, 2005).
 - Sécurité contre l'incendie, guide du directeur d'école (ONS, 2005).
- Disponibles sur le site : <http://ons.education.gouv.fr>
- Règlement de sécurité contre les risques d'incendie, article R33 (ONS).

Risques sanitaires

- Recenser, prévenir et limiter les risques sanitaires environnementaux dans les bâtiments accueillant des enfants : <http://www.ecologie.gouv.fr>



- Agence française de sécurité sanitaire des aliments : <http://www.afssa.fr>
- Plantes toxiques, monoxyde de carbone : <http://www.chru-lille.fr/cap/lille.htm>
- Plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale » : http://www.sante-sports.gouv.fr/dossiers/sante/grippe-h1n1/informations-grand-public/IMG/pdf/planpandemiegrippale_200209.pdf
- *L'hygiène et la santé dans les écoles primaires* (ministère de l'Éducation nationale, mise à jour 2008) : <http://eduscol.education.fr/D0256/hygiene.htm>

Sites généralistes

- Ministère de l'Éducation nationale – Éducation à la sécurité : <http://eduscol.education.fr/D0159/accueil.htm>
- Ministère chargé de l'Industrie et de la Consommation – Ministère chargé de la Santé – Commission de la sécurité des consommateurs – Institut national de la consommation – Institut national de Veille sanitaire – Institut national de Prévention et d'Éducation pour la santé : <http://www.stopauxaccidentsquotidiens.fr>
- Ministère chargé de l'Intérieur – Sécurité civile : http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_l_interieur/defense_et_securite_civiles
- Ministère chargé de la Santé – Prévention des risques... : <http://www.sante-sports.gouv.fr/>
- Institut national de Prévention et d'Éducation pour la santé : <http://www.inpes.sante.fr/>
- Association Prévention MAIF : http://www.maif.fr/portal/maif/tous/listethemes?paf_default_view=true&menuId=500005&orderId=5



Accidentologie

Quelques données chiffrées permettent de rendre compte de l'ampleur des accidents et de leurs spécificités en fonction des grandes classes de risques et de l'âge des enfants et des jeunes.

Ces chiffres ne déterminent pas pour autant une prise de conscience systématique.

Accidents de la vie courante

Chaque année :

- 11 millions d'individus en sont victimes, dont 1 700 000 ont moins de 15 ans;
- on compte 19 000 décès.

Incendie

Chaque année 600 personnes périssent dans un incendie (40 % des victimes sont des enfants de moins de 9 ans).

1970 : 150 morts dans l'incendie de la discothèque le « 5/7 » (Isère).

1973 : 16 enfants et 4 adultes victimes de l'incendie du collège rue Pailleron, Paris 19^e.

Accidents routiers

2007 :

- 5 000 décès dont 500 piétons, 200 cyclistes, 1 000 cyclomotoristes,
- 100 000 blessés;
- 20 % des 18-24 ans sont concernés;
- 1^{re} cause d'accidentologie chez les jeunes à partir de 12 ans;
- 1^{re} cause de mortalité parmi les accidents du travail.

Catastrophes naturelles

1902 : Éruption de la montagne Pelée (Saint-Pierre de la Martinique) : 28 000 morts ;

1999 : 90 décès lors des tempêtes de décembre en métropole ;

2002 : 23 morts lors des crues du Gard ;

2004 : 1 mort, 15 blessés lors du séisme du 21 novembre en Guadeloupe ;

2008 : 2 morts, 6 blessés lors du passage du cyclone Dean, en août en Martinique ;

2009 : 7 morts, 12 blessés lors de la tempête Klaus.

Catastrophes technologiques

2001 : 30 décès (2 200 blessés) lors de l'explosion de l'usine AZF (Toulouse).

Crises sanitaires

1918 : 210 000 morts de la grippe espagnole en France en huit mois ;

2003 : 15 000 morts suite à la canicule de l'été.

